



Movento SC (W-6742) Emballages: 1 L, 3 L

Version 5 / B

1/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	MOVENTO SC
Code du produit (UVP)	79036744
Numéro d'homologation (Suisse)	W-6742

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide
-------------	-------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
---------	--

Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39

Service responsable Suisse :	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail: infobayer-ch@bayer.com
--	---

France :	E-mail : fds-france@bayercropscience.com Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33(0)4.72.85.25.25
----------	--

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)
--------------------------------	--------------------------------------

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément à la réglementation nationale suisse (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement conformément à la réglementation nationale suisse :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Spirotetramat



GHS07
Attention dangereux



GHS08
Dangereux pour la santé



GHS09
Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON (145) ou un médecin
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Classement et étiquetage selon l'ancienne réglementation suisse

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Spirotéramate

Symbole(s)

Xn

Identificateur danger Nocif

Phrase(s) R

R 43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62

Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrase(s) S

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 24

Éviter le contact avec la peau.

S 35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S 36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Il est interdit de réutiliser l'emballage.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

3/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)
Spirotetramat 100 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Spirotetramat	203313-25-1	Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335	9,3
		Aquatic Chronic 1, H410 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Repr. 2, H361fd	
Ether d'alkylarylpolyglycol	104376-75-2	Aquatic Chronic 3, H412	> 1 – < 25
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Skin Corr. 1B, H314	> 0,0002 – < 0,0015
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-0003	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315	> 0,005 – < 0,05
Glycérine	56-81-5 200-289-5	Non classé	> 1

Information supplémentaire

Spirotetramat	203313-25-1	Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)
---------------	-------------	-----------------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

4/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Aucun symptôme connu ou attendu.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

5/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériau approprié	PEhd (polyéthylène haute densité)
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Spirotetramat	203313-25-1	1,4 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Glycérine (Brouillard.)	56-81-5	10 mg/m ³ (TWA)	06 2011	OEL (BE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

6/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Temps de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	blanc à beige clair
Odeur	caractéristique
pH	4,0 - 5,0 (100 %) (23 °C)
Point d'éclair	>100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'inflammabilité	430 °C



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

7/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Densité	env. 1,08 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	capable de tenir en suspension
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Spirotetramat: log Pow: 2,5 (pH 7)
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 2,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Spirotetramat : Peut irriter les voies respiratoires.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Spirotetramat : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

8/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Spirotetramat : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Spirotetramat : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Spirotetramat : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction chez le rat mâle aux hautes doses expérimentales. Aucun effet observé sur la fertilité des souris et chiens mâles. La toxicité pour la reproduction observée dans le cas de la substance Spirotetramat est due à une capacité d'élimination insuffisante à doses élevées. Les doses élevées nécessaires pour cet effet, ne peuvent pas être atteintes même dans le pire scénario d'exposition.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Spirotetramat : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Spirotetramat : Cette substance a provoqué un retard de croissance foétale, une incidence accrue de variations.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 22,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 42,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique. NOEC (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr La valeur fournie concerne la matière active technique. CE50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,46 mg/l Durée d'exposition: 28 jr La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 213,6 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Spirotetramat:
Pas rapidement biodégradable

Koc Spirotetramat: Koc: 289

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Spirotetramat:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Spirotetramat: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

9/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Évaluation PBT et vPvB

Spirotetramat: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPIROTETRAMAT SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROTETRAMATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROTETRAMATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

10/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tenir hors de portée des enfants
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Classe de toxicité B
(Belgique)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

11/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cix	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
M	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1^{er} août 2005.



Movento SC (W-6742) Emballage: 1 L, 3 L

Version 5 / B

12/12

Version EU du: 10.12.2018

Version CH du: 18.12.2018

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et **W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.